

# Conseil général

## Séance n°2

du jeudi 16.12.2010, de 19:30 à 21:30,  
salle de gymnastique de St-Romain

---

<b>Président</b>	Bertrand Vianin
<b>Secrétaire</b>	Patricia Constantin
<b>Présents PDC</b>	Bentho Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Chabbey Patrice - Darbellay François - Dussex Mathieu - Gaudin Laurette - Pralong Daniel - Rey Laurence - Riand Jean-Pierre - Travelletti Richard - Vianin Bertrand - Muller Lionel - Délétroz Sébastien
<b>Entente communale</b>	Bonvin Grégoire - Constantin Ted - Darbellay Métrailler Isabelle - Jollien Benoît - Schild Hervé
<b>PS</b>	Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Daniel - Cotter Patricia - La Sala Aline - Morard Gino - Morard Joël - Thurre Benoît - Travelletti Christiane
<b>Conseil communal</b>	Aymon Marco - Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique
<b>Secrétaire communal</b>	Follonier Thierry
<b>Excusée</b>	Ferrari-Dussex Christina

**M. Bertrand Vianin** salue les élus cantonaux et communaux, Mme la représentante de la presse et les citoyens et citoyennes présents.

**M. Bertrand Vianin** donne diverses informations :

- le règlement d'utilisation du stade de Lényre et celui concernant l'utilisation des salles et des immeubles communaux et bourgeoisiaux ont été homologués par le Conseil d'Etat.
- la motion de l'Entente sur le chemin des écoles a été transformée en postulat.
- le programme 2011 sera envoyé avec le procès-verbal de ce jour.
- la commission ad hoc pour l'étude du règlement de la crèche a été nommée. Mme Viviane Blanc a été nommée présidente de cette commission.

**DEBATS**

<b>1</b>	<b>10</b>	<b>Contrôle des présences</b>

29 conseillers généraux présents. Mme Christina Dussex-Ferrari est excusée pour raisons professionnelles.

<b>2</b>	<b>11</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>

**M. Bertrand Vianin** donne lecture de l'ordre du jour.

**M. Marco Aymon** relève que l'ordre du jour envoyé au Conseil communal comportait 10 points. Le conseil communal a demandé de rajouter un point, à savoir : détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation. Or lors de la réception de la convocation, un point supplémentaire apparaît à l'ordre du jour de ce soir, soit le point 11 : «interpellation au Conseil communal – mesures visant à maintenir l'ordre, la sécurité et l'ordre public sur le territoire de la commune d'Ayent».

Le Conseil communal a décidé d'accepter ce point tel que présenté.

**M. Bertrand Vianin** informe que la secrétaire du conseil général a informé M. Marco Aymon, Président du Conseil communal, et que l'information devait être donnée par son président au Conseil communal. En outre, le règlement n'exige pas la forme écrite.

Divers annoncés : Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller - M. Benoît Jollien - M. Ted Constantin - M. Daniel Pralong.

<b>3</b>	<b>12</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 17 juin 2010</b>

**M. Patrice Chabbey** informe que l'explication sur son refus d'octroyer un cautionnement communal en faveur de Télé Anzère SA ne figure pas dans le procès-verbal. Il donne lecture du texte proposé.

**M. Egide Aymon** ne voit pas la nécessité de mettre cette remarque dans le procès-verbal.

**M. Bertrand Vianin** propose de passer au vote.

Pour : 9

Contre : 12

Abstention : 5

La proposition de M. Patrice Chabbey est refusée. Le procès-verbal est accepté sans modifications.

<b>4</b>	<b>13</b>	<b>Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation</b>

**M. Bertrand Vianin** informe qu'aucune proposition de modification du coefficient d'impôt et du taux d'indexation n'a été présentée par le Conseil communal.

**M. Gino Morard** salue les personnes présentes. Il remercie tous les membres du conseil communal, les membres de la commission de gestion pour leur travail.

**M. François Darbellay** donne lecture du rapport de la commission de gestion sur la détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation.

**M. Egide Aymon**, pour le groupe socialiste, accepte l'entrée en matière et suivra les propositions du conseil communal et de la commission de gestion.

**Mme Isabelle Darbellay Métrailler**, pour le groupe de l'Entente, accepte l'entrée en matière et suivra également les propositions faites.

**M. Daniel Pralong**, pour le groupe PDC, accepte l'entrée en matière et suivra également les propositions faites.

**M. Bertrand Vianin** propose de passer au vote.

Pour : 27 voix.

Contre : 0

Abstention : 1

Le maintien des barèmes fiscaux en vigueur est accepté par 27 voix et 1 abstention.

<b>5</b>	<b>14</b>	<b>Approbation du budget 2011</b>

**M. Bertrand Vianin** relève que la commission de gestion n'a pas fait recours au droit de présenter des amendements. Il rappelle que le budget est accepté in globo. Il donne connaissance du déroulement des débats et rappelle que le budget sera traité rubrique par rubrique.

**M. Gino Morard** relève que 3 erreurs figuraient dans le rapport. Une feuille complémentaire avec les corrections nécessaires a été remise à chaque conseiller général présent.

**M. François Darbellay** donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

**M. Bertrand Vianin** passe en revue le budget rubrique par rubrique.

### **Comptes de fonctionnement**

#### **5. Prévoyance sociale**

541.331.00 Amortissements de la crèche

**M. Patrice Chabbey** relève que les amortissements sont considérés par la commune comme un sujet secondaire réglé en fin d'année afin de balancer les comptes. Mise à part l'obligation d'amortir au moins 10% de la fortune administrative, il n'existe toujours pas de stratégie d'amortissements au sein de la commune. Il relève que les amortissements pour la future crèche sont budgétisés à Fr. 350'000.-- soit 10% sur la valeur résiduel ou 10% sur la valeur totale. Cette manière de faire ne permet pas un calcul précis du coût du fonctionnement de la nouvelle structure. Combien facturerons-nous aux autres communes leur participation à cette infrastructure ? Comment allons-nous calculer la participation des parents et de la commune d'Ayent ? Comment pourrions-nous faire des comparaisons avec les autres communes si les amortissements ne correspondent pas à l'utilisation

réelle des différentes parties de la nouvelle crèche. Il relève que la loi sur les communes oblige un amortissement de 10% au moins sur la fortune administrative, mais au lieu de calculer l'amortissement de manière linéaire sur toutes les rubriques, on pourrait faire un calcul précis de la perte réelle des valeurs des infrastructures dans certains secteurs, comme les services autofinancés ou la crèche, ainsi nous pourrions calculer au plus juste leurs fonctionnements.

**M. Bernard Morard** rappelle que la loi exige un 10% d'amortissement minimum. Pour respecter les obligations légales, on part sur un principe de 10% d'amortissement et cela dans le cadre d'un budget pour l'instant. Il relève que les comptes définitifs 2011 détermineront si l'on prendra les 10% ou plus.

**M. Patrice Chabbey** rappelle que l'amortissement de 10% se prend sur la fortune de la commune et cela ne permet pas de voir exactement le prix que coûtent les différents services offerts par la commune.

541.431.00 Participation des parents

**M. François Darbellay** demande comment l'on justifie l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 des nouveaux tarifs de la crèche alors que le règlement n'est pas encore en vigueur.

**Mme Dominique Savioz** informe que le règlement en vigueur contient des tarifs fixes. Le Conseil communal a accepté des nouveaux tarifs basés sur le revenu. Elle reconnaît que la commission n'a pas réussi à établir le nouveau règlement à temps compte tenu de la charge de travail liée à l'installation de la nouvelle crèche.

Après renseignements pris auprès du service juridique de l'Etat du Valais, le règlement actuel devrait être appliqué à la lettre. Il s'agit cependant d'une nouvelle structure avec des services supplémentaires (nursérie, UAPE). Il n'y a pas encore de tarification pour ces nouvelles prestations. Par conséquent, elle invoque le bon sens de tous pour accepter cette situation afin de pouvoir appliquer les nouveaux tarifs pour l'entrée dans la nouvelle crèche et soumettra le nouveau règlement le plus rapidement possible.

**M. Marco Aymon** informe que les tarifs ne seront plus de la compétence du conseil général. Dans le nouveau règlement, les tarifs ne feront pas partie intégrante du règlement. Par contre, le système de tarification est de la compétence du conseil général.

**M. François Darbellay** remercie Mme Dominique Savioz pour sa franchise et reconnaît le travail conséquent que représente ce dossier.

**M. Patrice Chabbey** informe que le conseil général n'est pas compétent pour les tarifs mais par contre pour déterminer les principes de tarification. Il relève que le Conseil communal est compétent pour présenter un projet de règlement, mais c'est le conseil général qui élabore le règlement définitif.

## Comptes d'investissement

### 0 Administration générale

029.506 Equipement de bureau : programme office Fr. 16'400.--.

**M. Patrice Chabbey** demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser des programmes « open office » que d'acheter des licences de programme qui coûtent chers.

**M. Bernard Morard** pense que dans une administration, il est préférable que les programmes soient fournis par des spécialistes afin d'assurer la sécurité pour les citoyens.

**M. Hervé Schild** informe que « open office » n'existe plus et ne sera plus développé.

## 8 Economie publique

830.509.10 plaquette présentation de la commune

**M. Daniel Pralong** demande des informations sur ce poste.

**M. Marco Aymon** informe qu'il s'agit d'une plaquette publicitaire afin de présenter la commune.

**M. Marco Aymon** rappelle que boucler un budget est difficile. Il relève que chaque conseiller communal a dû faire un effort.

**M. Bertrand Vianin** propose de passer au vote :

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 0

Le budget 2011 est accepté par 27 voix et 1 avis contraire.

6	15	Plan financier 2011 - 2014

**M. Bertrand Vianin** informe que le plan financier ne doit pas être soumis au vote.

**M. Bernard Morard** donne quelques informations sur le plan financier élaboré pour 2011 – 2014.

**M. Patrice Chabbey** rappelle qu'il avait déposé un postulat sur les chemins piétons. Il relève que dans sa réponse, le Conseil communal prévoyait un montant de Fr. 50'000.-- en 2011. Il apparaît un montant de Fr. 30'000.-- pour 2013.

**M. Marco Aymon** relève que le plan pluriannuel permet de déterminer la direction à donner. Il relève que les considérations figurant dans la réponse au postulat sur les chemins piétons seront prises en compte lors de l'aménagement des zones.

**M. Patrice Chabbey** relève qu'un plan pluriannuel permet de réaliser de choses avec réflexion.

**M. Marco Aymon** rappelle que la dette par habitant est de Fr. 3'500.-- ce qui selon la norme de l'Etat du Valais est plus que raisonnable.

Le conseil général prend acte du plan financier 2011 – 2014.

7	16	Réponse du CC à la motion "développement des énergies renouvelables" du 8 juin 2009

**M. Bertrand Vianin** passe la parole à l'exécutif pour la présentation de sa réponse à la motion « développement des énergies renouvelables » du 8 juin 2009.

**Mme Nicole Bonvin** rappelle que le groupe de l'Entente a déposé une motion pour modifier le règlement sur les énergies renouvelables. Le Conseil communal propose d'attendre la fin de la durée du règlement afin de le modifier.

**M. Daniel Pralong** relève que le groupe PDC soutient les énergies renouvelables. Il informe que le groupe accepte l'entrée en matière et la réponse du Conseil communal et fera des propositions lors du renouvellement du règlement.

**M. Egide Aymon**, pour le groupe socialiste, accepte l'entrée en matière.

**Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller** remercie le Conseil communal pour sa réponse. Elle demande que la volonté du conseil général soit prise en considération pour le renouvellement du règlement. Elle félicite le conseil communal pour la soirée publique qui a été organisée cet automne et qui rentre parfaitement dans l'objectif de cette motion.

**M. Bertrand Vianin** passe au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

<b>8</b>	<b>17</b>	<b>Réponse du CC au postulat "intégration des chiens dans la vie de la commune" du 5 juin 2009</b>

**M. Bertrand Vianin** passe la parole à l'exécutif pour la réponse au postulat de l'Entente.

**M. Marco Aymon** rappelle que le postulat de l'Entente demandait à ce que l'on définisse des zones pour les chiens. Il informe que pour se faire, il faut une base légale. Le règlement de police est en cours de réalisation. Il a déjà été envoyé à l'Etat et ce dernier a proposé des modifications concernant la nouvelle loi sur les chiens et sur les caméras. Il relève que pour l'instant le règlement en vigueur répond déjà à quelques points contenus dans le postulat.

**M. Egide Aymon**, pour le groupe socialiste, propose de mettre sur pied des rencontres entre des propriétaires de chiens et les enfants dans le cadre de l'APA ou autre.

**Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller** remercie le Conseil communal pour sa réponse et relève que les points proposés suivent le sens demandé par le postulat. Le groupe accepte l'entrée en matière.

**M. Daniel Pralong** relève que dans les lois cantonales et communales, les règles figurent déjà et accepte l'entrée en matière.

**M. Bertrand Vianin** propose de passer au vote.

La réponse est acceptée par 27 voix et 1 abstention.

<b>9</b>	<b>18</b>	<b>Motion "sécurité sur le chemin de l'école" du 30 mars 2010</b>

**M. Bertrand Vianin** passe la parole à Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller. Elle remercie d'avoir changé la motion en postulat. Elle relève que beaucoup de points ont été relevés dans le rapport sur les chemins piétons. Elle propose de fixer la priorité sur la sécurité des enfants avec un planning de 3 ou 4 ans.

**M. Daniel Pralong** relève que la sécurité des enfants sur le chemin de l'école est importante. Le délai de réalisation étant rallongé, le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

**M. Egide Aymon**, pour le groupe socialiste, accepte l'entrée en matière.

**M. Marco Aymon** informe qu'un tronçon sera sécurisé en 2011. Des panneaux lumineux de prévention routière ont été déposés. Des statistiques sont à disposition auprès de la commune.

**M. Bertrand Vianin** propose de passer au vote.

Le postulat est accepté par 27 voix et 1 abstention.

Les propositions doivent être présentées dans un délai de 12 mois.

10	19	<b>Postulat "avenir zone Mayens : pillage des ressources ou développement durable" du 7 juin 2010</b>

**M. Patrice Chabbey** rappelle que dans le RCCZ, il existe une zone mayens. Il rappelle la teneur des articles concernant « la zone mayens ».

**M. Daniel Pralong** pense que les problèmes soulevés dans ce postulat relève de l'interprétation dudit règlement. Il est difficile de comprendre le but recherché par les questions posées dans le postulat. Le groupe accepte l'entrée en matière.

**M. Egide Aymon**, affirme que tout n'a pas été compris par le motionnaire. Le groupe socialiste refuse l'entrée en matière de ce postulat.

**Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller**, pour le groupe de l'Entente, accepte l'entrée en matière.

Vote sur l'entrée en matière :

Pour : 18

Contre : 10

L'entrée en matière est acceptée par 18 voix.

**Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller** informe que l'entrée en matière a été acceptée pour que M. Patrice Chabbey explique précisément sa volonté.

**M. François Darbellay** relève que ce postulat a le mérite de faire réfléchir sur l'avenir des zones mayens. Il ne rejoint pas M. Patrice Chabbey sur tous les points qui paraissent ardues et difficiles.

**M. Gino Morard** parle de lits froids dans les mayens. Combien de mayens sont loués ? Ce sont toujours des lits froids puisqu'ils sont habités que par les gens de la commune.

**M. Bernard Morard** rejoint les interventions des conseillers généraux. Il s'agit d'un postulat difficile à répondre car on ne voit pas son but. Quant M. Patrice Chabbey parle de construction. Il est relevé que les bâtiments doivent être rénovés. Les nouvelles constructions sont exceptionnelles. Pour l'instant, aucune nouvelle construction n'a été faite dans ces zones.

**M. Patrice Chabbey** revient sur l'article 59.

**M. Bertrand Vianin** propose de passer au vote.

Pour : 5  
Contre : 17  
Abstention : 6

Le postulat est refusé par 17 voix.

11	20	<b>Interpellation au CC "mesures visant à maintenir l'ordre, la sécurité et l'ordre public sur le territoire de la commune d'Ayent"</b>

Selon l'article 31, al. 3 du règlement du conseil général, si l'interpellant désire obtenir une réponse officielle, il met son interpellation à l'ordre du jour. Le CC peut y répondre à la séance suivante.

**M. Daniel Pralong** présente un résumé de son interpellation. Il accepte que le Conseil communal réponde pour la prochaine séance.

**M. Marco Aymon** informe que les mesures ont été prises, des sécuritas et un policier ont été engagés. Il affirme que le dicastère « police » est difficile. Sur Anzère, des améliorations ont été constatées. Pour assurer une bonne sécurité, il faudrait des effectifs très importants. Il relève le terme « laxiste » dans l'interpellation est un peu dure. La raison pour laquelle il souhaite répondre pour la prochaine séance c'est qu'il doit donner l'avis du Conseil communal et non pas seulement celui du président.

**M. Daniel Pralong** remercie M. Marco Aymon pour ses explications. Il relève que suite aux séances des copropriétaires, ceux-ci avaient l'impression que rien n'avait été fait pour la sécurité.

**M. Marco Aymon** relève que la police n'est pas sélective. Il informe que des tractations ont été faites avec Savièse. Un nouveau policier va être engagé au 1<sup>er</sup> janvier.

La réponse définitive sera donnée lors de la prochaine séance.

12	21	<b>Divers</b>

**Mme Isabelle Darbellay-Métraiier** revient sur le radar. Elle demande si notre radar peut être utilisé pour la prévention. **M. Marco Aymon** informe que l'achat du radar préventif avait été mis au budget. Cependant au final, il a été budgétisé un montant pour pouvoir mettre régulièrement le radar TCS (Fr. 50.-- de location) durant l'année 2011.

**Mme Isabelle Darbellay-Métraiier** demande si lors des engagements pour la crèche, il a été tenu compte des listes noires de personnes ayant de mauvaises expériences dans les crèches. **Mme Dominique Savioz** informe que des personnes ont été engagées. Ce sont des habitants de la commune d'Ayent. Le Conseil communal n'a pas eu connaissance de cette liste noire.

**M. Benoît Jollien** demande des informations sur les plantes envahissantes. Lors d'une séance, il avait été informé que des tests étaient en cours. **Mme Nicole Bonvin** informe que l'entreprise privée contactée pour ces tests n'a pas fourni les produits. Cette démarche semble compliquée. Une séance d'information sur les plantes envahissantes a été organisée cet automne. Aucun produit n'est autorisé à être mis sur le bord des cours d'eau.

**M. Ted Constantin** souhaitait des informations sur les tarifs pour la crèche. Il est satisfait de la réponse déjà donnée.

**M. Daniel Pralong** pose les questions suivantes :

- sur le nouveau plan de circulation d'Anzère : y-a-t-il des modifications depuis la présentation
- sur le déblaiement des neiges au centre du village
- sur le panneau au bout de la route de Bonnefille : interdiction aux camions.

**M. Marco Aymon** informe que le plan de circulation n'a pas été modifié depuis la présentation.

Pour l'évacuation de la neige : route des Grillesses - route de Pralan - la place pour décharger est la même mais plus restreinte. Les travaux publics travailleront tôt le matin afin de débarrasser au mieux.

Il prend note de la remarque sur le panneau interdiction aux camions. En effet si des camions doivent livrer par exemple du mazout, il faudra trouver une solution.

**M. Marco Aymon** remercie les collègues du conseil communal, particulièrement la commission des finances pour l'élaboration du budget et du plan financier. Il remercie les conseillers généraux pour l'esprit constructif de cette soirée. Un merci particulier au public ainsi qu'à Mme Sonia Bellemare du Nouvelliste et M. Pierrot Gaudin pour l'intendance.

**M. Bertrand Vianin** souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et clôt la séance.

Il est 21 h 30.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président  
Vianin Bertrand

La Secrétaire  
Constantin Patricia